



Position de WECF France sur la version provisoire du PNSE 3

Septembre 2014

WECF participe depuis plusieurs années aux groupes de suivi thématiques du PNSE 2, et est également membre du GSE. WECF a également été auditionnée lors de l'évaluation du PNSE 2. WECF a participé aux groupes d'élaboration du PNSE 3, notamment à toutes les réunions du groupe de travail „exposome“, rédigeant une fiche d'action et contribuant à plusieurs autres, et contribué aux travaux des autres groupes par des réactions dans les listes de diffusion. WECF a participé aux deux dernières réunions du GSE. La position ci-dessous a été présentée oralement en grande partie lors des réunions des 25 juin et 23 juillet.

INTRODUCTION

Méthodologie de l'élaboration du plan et calendrier de travail

Les réunions des 3 groupes thématiques, plus celles du groupe transports – les propositions de ce groupe devraient être intégrées au PNSE 3 - se sont succédé à un rythme très soutenu sur une courte période de trois mois (février-avril). Pour les personnes en charge des groupes tout comme les participants, cette période a rendu difficile de disposer du temps nécessaire pour élaborer des fiches d'action, et réagir et contribuer aux différents thèmes à traiter. Par ailleurs, les dates des réunions étant très rapprochées, il aura été difficile par exemple d'inviter un expert de notre connaissance à participer, et la réactivité a été mise à rude épreuve, des documents étant transmis parfois jusqu'à la veille des réunions, la qualité des résultats en a nécessairement pâti.

Tâches confiées aux groupes de travail

Outre la tâche de proposer des fiches d'action sur des thèmes de santé-environnement divers, il a été demandé aux groupes d'élaborer des indicateurs pour les fiches- action proposées. Or, cette tâche est clairement apparue comme non réalisable par les groupes, les participants n'ayant dans leur grande majorité ni l'expérience ni les compétences pour ce faire.

Réduction des expositions à la source, prévention primaire et collective

En cette période de restriction budgétaire, il est important de mettre en œuvre en priorité des mesures de réduction des expositions à la source, à travers tous les produits de consommation et également l'ensemble des milieux. WECF souhaite réaffirmer son soutien prioritaire aux mesures visant à éviter les expositions des populations par la substitution, le remplacement et la disparition des pollutions de manière globale. C'est dans ce seul cadre que des actions de prévention individuelle et ciblée peuvent avoir un sens. Ainsi, des publications de premier ordre,

WECF

Cité de la Solidarité Internationale
13 Avenue Emile Zola, 74100 Annemasse
Tel / Fax : +33 (0)450 834 810
wecf.france@wecf.eu, www.wecf.fr

Société Générale Annemasse
Compte n°: 00037263395
Code IBAN : FR76 30003 00101 00037263395 70
Code BIC : SOGEFRPP

au niveau européen¹ ou international par exemple, ont souligné les bénéfices d'une politique d'usage du principe de précaution comme un principe d'action. Dans le cas contraire, la responsabilité serait reportée sur l'individu, qui n'est pas en mesure de faire face ni d'appréhender l'ensemble des facteurs permettant de réduire son exposition. Ainsi, les mesures d'information des publics sont complémentaires mais ne suffisent pas à elles seules à faire une politique de santé environnementale.

15 propositions pour le PNSE 3

SUR LE FOND :

N° 1 - La prévention primaire des expositions, priorité du PNSE 3

La prévention primaire en matière de santé publique doit être la priorité absolue du PNSE 3. En 2014, après des décennies de données concordantes sur un nombre important de pollutions et leurs impacts sur la santé, il est évident que la réduction à la source est le choix le plus pertinent pour réduire le nombre de pathologies dont on connaît au moins certains des facteurs de déclenchement. D'autant plus dans cette période de contraction budgétaire, qui pousse à faire des choix qui sont synonymes d'économies sur tous les plans. A titre d'exemple, un rapport paru en juin dernier coordonné par l'ONG européenne *Health and Environment Alliance* estime que réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens permettrait de réaliser 31 milliards d'économies annuelles dans l'Union européenne, soit 4 milliards d'euros par an pour la France². Le 18 mars 2014, la conférence *Health in Europe, making it fairer* tenue sous l'égide de la DG Santé et Protection des Consommateurs de la Commission européenne, il a été rappelé que « les coupes budgétaires ont un impact dévastateur sur la promotion de la santé et la prévention malgré l'évidence que les investissements dans ces domaines ont des effets positifs à long terme sur la santé des populations et réduisent les coûts des traitements à long terme »³.

WECF souhaite que les points suivants, réaffirmés dans le rapport du CAS (Comité d'appui scientifique) soient présents dès l'introduction dans le PNSE 3 :

- Les principes suivants - principe de précaution et principe pollueur-payeur, favoriser les actions de réduction à la source – sont mentionnés par le CAS (p.14), or ils ne sont pas mentionnés en toutes lettres dans le document du PNSE 3.

¹ Consulter notamment [Late Lessons from early warnings, Vol. II, science, precaution, innovation](#), European Environment Agency, janvier 2013.

² Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens permettrait de réaliser 31 milliards d'euros d'économies en dépenses de santé dans l'Union européenne, communiqué de presse 18 juin 2014 disponible [sur le site de WECF](#), rapport complet (anglais) téléchargeable [sur le site de la Health and Environment Alliance](#).

³ [Rapport de la conférence Health in Europe: making it fairer](#), 18 mars 2014, Bruxelles, page 10.



Proposition : mentionner clairement les principes pollueur-payeur et principe de précaution ainsi que la réduction des pollutions à la source dans le PNSE 3, notamment l'introduction (page 4-5) et les décliner en actions de manière plus visible.

- Les 5 enjeux mentionnés (p.15) ne sont pas tous repris dans le PNSE 3. Par exemple, les termes « neurotoxique » et « neurodéveloppement » n'apparaissent pas dans la version actuelle du plan.

Proposition : faire figurer ces enjeux en toutes lettres dans le PNSE 3, notamment « Prévenir les risques neurotoxiques, les déficits du développement neurocomportemental liés à des polluants environnementaux et mieux les comprendre ».

N°2 - Dimension européenne renforcée et échange de bonnes pratiques

La santé environnementale est un domaine qui nécessite pour son succès des mesures autant que possibles prises à l'échelon de l'Union européenne, voire de la zone Europe de l'OMS : ainsi les premiers PNSE sont nés d'une concordance de vues de ces deux échelons, retranscrits en mesures concrètes au plan national. A l'heure où de nombreuses réglementations sont européennes et non plus nationales, il est important de construire avec les autres Etats membres de l'UE, dont certains sont très actifs en matière de santé environnementale comme la Suède ou le Danemark par exemple, des politiques et des mesures inspirées de bonnes pratiques déjà développées⁴. Mutualiser les expériences et adapter des actions qui ont été couronnées de succès dans des pays voisins sont un moyen de réaliser des économies substantielles. En particulier, le travail d'information mené par la *Danish EPA* ou encore les rapports et données régulièrement publiés par *KEMI* nous paraissent précieuses⁵.

Proposition : intégrer la dimension européenne

Point 1.3, page 11-12 : ajouter la dimension européenne voire internationale aux travaux sur l'exploitation des données de biosurveillance.

Point 2.1.2, page 14-15 : Ajouter la dimension européenne dans le chapitre concernant la qualité de l'air extérieur

N°3- Ciblage des produits de consommation dans les mesures du PNSE 3

Les produits de consommation, hormis les tickets de caisse BPA – qui ne sont pas à proprement parler des produits de consommation - ne sont pas couverts par des mesures alors que par exemple WECF a rédigé une fiche entière soumise au GT « exposome ». Il avait été acté par ce groupe que l'approche par milieux devait être complétée par une approche ciblant les produits de

⁴ Ce point a été souligné par le HCSP dans son [rapport d'évaluation du PNSE 2](#), page 15.

⁵ L'Agence de l'environnement danoise propose des [études sur les substances chimiques par catégories de produits](#), réalise des [campagnes d'information ludiques](#) ou des [campagnes à l'attention de publics vulnérables](#) (femmes enceintes, jeunes enfants), tandis que L'agence suédoise des produits chimiques (KEMI) réalise régulièrement des [analyses sur des catégories de produits particulièrement pour enfants](#).



consommation/substitution pour agir avant que la pollution des milieux intervienne. Dans son point 2.1.3.1., page 19, le plan mentionne « *notre incapacité à surveiller systématiquement toutes ces substances (100.000) dans l'environnement, pour des raisons techniques et économiques* ». Cet argument rend indispensable une action sur les produits de consommation. Le travail réalisé en 2013 par WECF sur les textiles⁶ illustre une catégorie de produits de grande consommation qui pourrait être ciblée.

Proposition : réintégrer les mesures sur les produits de consommation dans l'ensemble du plan

Point 2.1.1, page 13 : mentionner l'approche par produits de consommation comme complémentaire.

Point 2.1.5, page 26 : compléter l'approche par milieux par l'approche produits de consommation en ajoutant un 2.1.5 après le point sur l'alimentation et avant le point sur les pesticides.

Point 2.2.1, page 29 : préciser les initiatives que la France soutiendra.

N°4 - Hiérarchisation des priorités de santé environnementale

Le PNSE 2 avait identifié un groupe de facteurs « à fort impact sur la santé », parmi lesquels notamment les pesticides, mais également la pollution de l'air extérieur et intérieur et plusieurs autres. Il apparaît important que le PNSE 3 ne revienne pas en arrière en remobilisant des moyens pour déterminer si ces facteurs déjà identifiés comme fortement impactant sur la santé par diverses expertises d'agences et instituts de recherche officiels (ANSES, Inserm, InVS, InCA, etc.). Ainsi, des substances notamment classées CMR, neurotoxiques, immunotoxiques, POP, perturbateurs endocriniens, etc.) doivent continuer à être priorisées pour la prévention des expositions. Dans son évaluation du PNSE 2, le Haut Conseil de Santé Publique⁷ recommandait par exemple d'« *intégrer au plus vite les tests sur le potentiel d'effet neurotoxique dans le dispositif REACh, tout particulièrement pour les substances auxquelles sont susceptibles d'être exposées des femmes enceintes et jeunes enfants* ».

L'inclusion de nouveaux éléments/risques identifiés ne doit pas remettre en cause le traitement des pollutions historiques toujours d'actualité (pollution des sols liées à des activités industrielles, etc.).

⁶ Rapport *Textiles: stop the chemical overdose*, 2013, Madeleine Cobbing et Elisabeth Ruffinengo. Synthèse disponible en anglais et en français. [Guide de poche „vêtements enfant“](#) disponible en français.

⁷ Haut Conseil de Santé Publique, [rapport d'évaluation du PNSE 2](#), septembre 2013.



N°5- Priorité aux mesures de protection des populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, enfants, personnes malades, personnes âgées, hypersensibles, socialement plus vulnérables, etc.)

Le PNSE 2 avait comme objectif de réduire les inégalités environnementales, et protéger en priorité les populations vulnérables, à l'image par exemple des femmes enceintes et des jeunes enfants, mais pas seulement. Si WECF axe une grande partie de son travail en santé environnementale sur ces publics⁸, il existe également de nombreux autres publics concernés. Ce souci doit rester présent dans les mesures du PNSE 3, il semble que ce ne soit pas le cas. Lors de la conférence *Health in Europe, making it fairer*⁹, il a été rappelé que les Etats membres dépensent en moyenne 3% de leur budget annuel de santé dans des actions de promotion de la santé et de prévention des maladies, contre 97% dans les traitements, estimant qu'il est dans l'intérêt des gouvernements d'investir dans la promotion de la santé et la prévention en direction de tous les individus quels que soient leur statut socio-économique¹⁰.

Plusieurs membres présents y compris lors des travaux et du suivi du premier PNSE (2004-2009) ont précisé que cette demande forte était récurrente depuis mais n'avait pu aboutir dans les faits 10 ans après le premier PNSE, WECF soutient cette demande et demande l'implication du Ministère de l'enseignement supérieur dans la mise en place de cet axe.

N°6 - Perturbateurs endocriniens

Ce volet, dont la réussite dépend en partie de l'échelon européen, doit également voir sa dimension européenne renforcée, par exemple par des actions prévues en partenariat avec des pays tels que le Danemark ou la Suède qui ont fait entendre leur soutien à la position française. Il est également important que le financement des mesures prévues ne repose pas uniquement sur des fonds publics, mais fasse appel aux ressources des industries qui bénéficient des retombées économiques de la fabrication et la vente de produits contenant des perturbateurs endocriniens ;

Propositions :

Point 2.2.3, page 32 : supprimer le terme « risque maîtrisé » qui paraît non adaptée aux perturbateurs endocriniens, car les connaissances sur la gamme des effets, leur report dans le temps et leurs caractéristiques intrinsèques font qu'il apparaît impossible de parler et d'envisager une quelconque « maîtrise » à l'heure actuelle.

Point 2.2.3, pages 32 -33 : une sous-action visant les propositions que la France pourrait faire pour proposer des substances Perturbateurs endocriniennes candidates au classement SVHC dans le cadre de REACH devrait être ajoutée. Avec un indicateur chiffré.

⁸ A paraître prochainement une étude de WECF, *Women and chemicals : scoping study*, réalisée avec le soutien du PNUE, auteur : Alexandra Caterbow, Chemicals Coordinator WECF.

⁹ *op. cit.*, page 11

¹⁰ [Rapport de la conférence Health in Europe: making it fairer](#), Avril 2013, page 10.



N°7 - Traitement et connaissance des risques émergents

Il apparaît essentiel de définir ce que sont des risques émergents. Tout d'abord parce que les risques émergents, s'ils sont mal connus, doivent être traités avec autant de sérieux que les risques mieux connus. Outre des actions de recherche visant à approfondir les connaissances, ils peuvent aussi faire l'objet de mesures en application du principe de précaution¹¹. Ainsi, il nous semble que des risques émergents seraient des risques ré-émergents – qui avaient disparu et qui peuvent par exemple réapparaître en lien avec le changement climatique – ou des risques mal connus du fait de l'absence de mesure et/ou de suivi des signaux d'alerte (sensibilité chimique multiple, développement de certaines allergies, hyper-électrosensibilité, impact des expositions et des contaminations par les nanomatériaux/nanoparticules, épigénétique, etc.) ou encore de l'absence de connaissance même de la nature des risques émergents (croisement de facteurs de risques physiques et/ou chimiques et/ou biologiques, etc.). Par exemple, il nous semble que les « perturbateurs endocriniens » ne peuvent plus, à la date de 2014, être classés comme « risques émergents », alors même que l'existence de risques liés aux perturbateurs endocriniens est considérée comme certaine par la communauté scientifique internationale¹² et l'échelon européen et national. Concernant les nanomatériaux et les champs électromagnétiques en particulier, d'autant plus qu'ils sont ubiquitaires, la quantité de données disponible actuellement – récente étude CERENAT par exemple, classification en 2011 par le CIRC des CEM comme « cancérogène possible pour l'homme », rapport de l'ANSES sur les nanomatériaux (avril 2014) – incite à la réflexion et à prendre dès maintenant des mesures de prévention ou de précaution.

N°8 - Activités de recherche prenant en compte la dimension des effets de mélanges de substances et des mélanges de types de risques

WECF soutient les demandes faites par d'autres acteurs tels que les alliances AVIESAN ou ALLENI de maintenir une dimension recherche de premier plan dans le PNSE 3. La recherche apporte la connaissance qui permet ensuite de mener les actions de réduction et de gestion des risques les plus appropriées. Une recherche intégrant la dimension « effets des mélanges de substances chimiques » et « effets des faibles doses de substances » (notamment perturbateurs endocriniens) ou encore « combinaison d'expositions à divers types de risques simultanés » est indispensable en 2014 pour mieux correspondre à la grande majorité des expositions.

¹¹ Un point similaire a été soulevé par le HCSP dans son rapport d'évaluation du PNSE 2, page 20, recommandation n°8.2.

¹² *State of the science of Endocrine Disrupting Chemicals 2012*, UNEP, WHO, Edited by Åke Bergman, Jerrold J. Heindel, Susan Jobling, Karen A. Kidd and R. Thomas Zoeller, 2013.



Bien sûr, les expositions plus spécifiques par exemple en milieu professionnel¹³, doivent également faire l'objet d'un traitement adéquat et spécifique.

N°9 - Renforcement du volet information et sensibilisation des publics en santé environnementale

Cette demande est directement tirée de l'expérience de WECF France, tant auprès du public de ses ateliers Nesting et Ma Maison Ma Santé que des visiteurs de son site www.projetnesting.fr. En effet, à ce jour, malgré l'existence de publications nombreuses sur les thèmes de santé environnementale, le grand public ne dispose pas encore d'informations accessibles, faciles à intégrer et sont la promotion est suffisamment assurée pour aboutir à un niveau de connaissances plus important en santé environnementale. Ainsi, des campagnes d'information de grande ampleur, utilisant tous les supports de communication (médias audiovisuels, affichages, web, diffusion auprès des relais d'information, etc.) doit être grandement encouragée. Il a été noté à plusieurs reprises dans les discussions que la santé environnementale n'est pas à ce jour une thématique suffisamment présente par exemple dans les campagnes menées par l'INPES, Institut National de prévention et d'éducation pour la santé¹⁴.

N°10 - Renforcement du volet Formation des professionnels de santé et professionnels en santé environnementale

Il est important que les professionnels qui sont des multiplicateurs potentiellement forts de la santé environnementale au sein des publics soient eux-mêmes formés et informés en santé environnementale. Ces points ont été soulignés à plusieurs reprises, notamment par les universitaires et experts présents lors des réunions des GT et du GSE. Il existe déjà plusieurs initiatives. A titre d'exemple, WECF France et ses partenaires¹⁵ ont notamment créé une formation longue en santé environnementale qui s'adresse aux professionnels de santé et un Institut de Formation en Santé Environnementale (IFSEN)¹⁶. Auprès du public de cette formation, majoritairement composé de sages-femmes, plus quelques médecins gynécologues, il a pu être constaté que les notions et la compréhension de la santé environnementale n'est pas intégrée aux cursus de formation actuels.

¹³ Voir notamment les [conclusions de la journée « Genre et cancers professionnels »](#) organisée par WECF au Palais du Luxembourg le 6 juin 2014, et [les vidéos de la conférence](#).

¹⁴ Les aspects mentionnés pour des campagnes de santé-environnement sont à ce jour : intoxication au monoxyde de carbone, pollution de l'air intérieur, risques auditifs, risques solaires, ondes mobiles. Ainsi de nombreux aspects majeurs n'apparaissent pas.

¹⁵ Les partenaires de l'IFSEN sont : WECF France, Santé Environnement Rhône-Alpes (SERA), le Comité pour le développement durable en santé (C2DS), Association Toxicologie Chimie (ATC), IFSI de Saint-Egrève, Sevene Pharma, le Dr André Benbassa et Philippe Perrin éco-infirmier.

¹⁶ <http://www.ifsenformations.fr/>



SUR LA FORME :

N°11 - Cohérence de la terminologie utilisée et du contenu du plan avec les acquis des PNSE précédents et les réglementations en vigueur

Plusieurs termes nouveaux, non définis et non utilisés auparavant en santé environnementale font leur apparition dans ce plan, créant des imprécisions et des soutes, et surtout rendant la rédaction du plan ambiguë. WECF souhaite que les termes consacrés, définis et issus des réglementations soient privilégiés dans le plan (substances extrêmement préoccupantes défini par REACH, etc.). Concernant les pesticides, classés par le PNSE 2 comme des « expositions à fort impact sur la santé », le contenu du PNSE 3, après l'expertise INSERM parue en 2013, se doit de refléter les données les plus récentes. Par ailleurs, les mesures de réduction des expositions annoncées comme une priorité semblent très timides comparées aux actions « mesurer, mieux comprendre, collecter ». Or, l'objectif premier du PNSE doit être de réduire les expositions, comme souligné lors des nombreuses réunions précédentes.

Propositions : supprimer les termes suivants : « risques à fortes incertitudes » (point 2.2, page 28), « le plus possible et de la façon la plus efficace » (point 2.1, page 13), « dangerosité avérée » (point 1.3, page 11), « points atypiques » (point 2.2.4, page 33), « points noirs » (point 3.5, page 42)

Point 1.3, page 11 : remplacer la phrase « comme certains pesticides notamment font l'objet de suspicions plus ou moins fortes quant à leurs impacts néfastes sur la santé humaine »...

Point 2.1.5, Page 26 : remplacer « mieux comprendre » par « réduire les impacts des pesticides sur la santé »

Point 2.2, age 28 : remplacer « mieux connaître et gérer » par « réduire », supprimer « voire de controverse ».

Point 4.1.1, page 48 : le PNSE 2 avait comme objectif de réduire les inégalités environnementales ; Annoncer « mieux caractériser » plutôt que « réduire » comme objectif de l'action 4.1.1 ne correspond pas aux besoins de réduction des inégalités.

N°12 - Lisibilité améliorée du PNSE 3

Malgré un effort important réalisé en matière de pédagogie par les rédacteurs des précédents plans, il est aujourd'hui difficile pour le grand public de comprendre et de s'appropriier le PNSE 3. Il serait important de lui fournir des clés pour mieux comprendre les actions entreprises, les impacts sur son quotidien et également les droits et devoirs que le PNSE implique pour l'ensemble de la population (ex : droit à l'information du public en matière de substances chimiques présentes dans les produits de consommation, etc.). La présentation par fiches thématiques avec un chapeau introductif paraît intéressante.

Proposition : Ajout d'un glossaire dans le PNSE 3



WECF recommande, pour une meilleure compréhension du public, l'ajout d'un glossaire dans le PNSE 3, comprenant notamment les définitions : « risques émergents », « perturbateurs endocriniens », etc.

Proposition : indicateurs de résultats des actions

Des indicateurs de résultats doivent être basés sur des objectifs quantifiables et compréhensibles, adaptés à chaque action. Rechercher la simplicité permettrait d'assurer la lisibilité de ces résultats et leur compréhension par le grand public.

Propositions :

Point 2.1.1, sous-action Primequal, page 17 : supprimer « maintien du budget annuel » comme indicateur de résultat du projet Primequal, le maintien du budget est un moyen, pas un indicateur de résultat.

Point 2.1.1, sous-action qualité de l'air, page 14 : indicateur proposé : nombre de CEI (conseillers en environnement intérieur) actifs sur le territoire français

N°13 - Gouvernance et suivi du PNSE 3

En matière de gouvernance et de suivi, WECF soutient les diverses demandes faites et réitérées lors des réunions de préparation du plan, soit l'intégration de l'échelon local dans la gouvernance du plan, une meilleure prise en compte de la réalité de l'échelon local notamment. Par ailleurs, il est important que le PNSE 3 soit en phase avec les autres grands plans (Stratégie nationale de santé, Plan Santé Travail, Plan Cancer, Plan National Nutrition Santé, PNRPE, etc.), afin de s'assurer que l'ensemble des points sont couverts par l'un ou l'autre des plans.

Propositions :

*Un calendrier plus cohérent entre les différentes administrations chargées de plans
Accès aux documents préparatoires des autres plans concernés par les membres des GT et du GSE*

*Planification annuelle des réunions des GT pour une meilleure fluidité du travail
Mise à disposition des documents conséquents dans un laps de temps qui permette des contributions des membres en temps voulu*

SUR LES MOYENS :

N°14 - Assurer un budget et financement adaptés au PNSE 3 (financement notamment par le principe pollueur-payeur et encouragement des alternatives)

A ce jour, le PNSE 3 ne mentionne pas de budget ou de moyens dans tous les axes et sous actions du Plan. Ainsi, il est difficile d'avoir une visibilité sur les moyens financiers, techniques, humains disponibles pour mener à bien les actions. En termes de financements, des leviers comme le principe pollueur-payeur, ou des contributions versées de la part d'acteurs



économiques à l'origine en partie de pollutions – basées sur le principe pollueur-payeur par exemple – pour financer par exemple des alternatives non toxiques (y compris non chimiques) semblent absents du PNSE 3. Il apparaît important de les intégrer au PNSE de manière visible et suffisante, par l'ajout d'un paragraphe dédié aux alternatives et leur financement par exemple. Le *Danish Ecological Council* a publié à ce sujet en 2012 une brochure sur la substitution des produits chimiques préoccupants¹⁷.

Si des mesures visant à réduire les pollutions peuvent impliquer des aspects restrictifs, le plan doit également proposer des axes de développement des alternatives ; Or ce n'est pas toujours le cas : par exemple les zones de restriction de circulation proposées page 16 ne sont pas assorties d'un volet de propositions de développement et d'incitations à d'autres modes de transport et ou d'une réflexion plus large.

Propositions :

Sous-action 2, page 16 : ajouter une sous-action 3 « promotion des modes de mobilité douce » avec des indicateurs chiffrés.

N°15 – Existence et mise en œuvre de mesures juridiquement contraignantes

Globalement, il apparaît important que le PNSE 3 prévoie des mesures qui ont une force juridique suffisante, dans l'idéal contraignante, pour satisfaire à l'objectif de réussite du Plan. En effet, les mesures déclaratoires ou programmatoires apparaissent insuffisantes au regard du défi que représente la santé environnementale. Par ailleurs, on peut noter que si des thèmes comme la qualité de l'air intérieur ont été largement traités par le PNSE 2, d'autres domaines, sur lesquels la France est soumise à des obligations juridiquement contraignantes (qualité de l'air extérieur, directive nitrates, etc.) devraient faire l'objet de mesures renforcées.

Enfin les coûts qui seraient liés au non-respect des obligations réglementaires notamment issues du corpus législatif de l'Union européenne, sont autant d'obstacles pour le développement d'autres actions nécessitant des financements.

Auteur : Elisabeth Ruffinengo, Responsable plaidoyer WECF France

Contact : elisabeth.ruffinengo@wecf.eu / + 33 (0)4 50 83 48 13

¹⁷ [*Hazardous chemicals can be substituted*](#), Danish Ecological Council, mai 2012.

